

898
N° 422 712
D'ENTRÉE.
DATE 7 Avril 76

B

2° DIVISION.
Mariages, Divorces.

N° DU RÉCÉPISSÉ : 174983

M

R.F.

RECONSTITUTION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

DÉCLARATION

(Exécution de la loi du 12 février 1872.)

~~RECONSTITUTION
DEPART...
DEPT...
DEPT...~~

Nom
ET
Prénoms

DE L'ÉPOUX : Lucet, Louis Gabriel Joseph

DE L'ÉPOUSE : Mouriez, Claudine

Mariés le 3 Juin 1837

ARRONDISSEMENT ANCIEN.

ANCIENNE COMMUNE

de Bellerive

ANCIENNE PAROISSE

de _____

ACTE DE MARIAGE.

PIÈCES PRODUITES :

M^e religieuse

LIEU ET DATE DU MARIAGE. L'an mil *huit cent 37* le *3 juin*
à la Mairie d _____

NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉPOUX. A été célébré le mariage
DE : *Luce Louis Gabriel Joseph*

AGE, PROFESSION, DEMEURE. Au moment du mariage, Agé de _____ ans, profession : _____
Demeurant _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE. Né à _____ le _____

ÉTAT CIVIL. Fils de *Jean BE*
et de *Cécile Catherine H. H.*
Veuf de _____

NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉPOUSE. ET DE : *Maurice Claudine*

AGE, PROFESSION, DEMEURE. Au moment du mariage, Agée de _____ ans, profession : _____
Demeurant _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE. Née à _____ le _____

ÉTAT CIVIL. Fille de *Adrien Charles Joseph*
ET DE *Berthe Madeleine H. H.*
Veuve de _____

SEULEMENT POUR LES MARIAGES CONTRACTÉS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 1851. (Loi du 10 Juillet 1850)
Il a été fait _____ contrat de mariage le _____
chez _____ notaire à _____

OBSERVATIONS DU DÉCLARANT :

Le rétablissement de cet acte a été demandé par M. *Fournier*

Profession : *avocat*

Dem^r : *à Bethune*

Parenté avec les époux _____

Paris, le *7 avril* 187*6*

Signature d _____ déclarant .

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :

Admis par la Commission de reconstitution des actes de l'Etat civil de la Ville de Paris, _____ section, séance du _____ 187 .

Le Membre de la Commission,

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

ACTE DE MARIAGE

Rétabli en vertu de la Loi du 12 février 1872, par la 1^{ère} section de la Commission,
dans sa séance du 24 avril 1876.

Commune de Belleville.

ARRONDISSEMENT DE PARIS — ANNÉE 1857.

3 juin 1857.

Lucet

Louis Gabriel Joseph.

et

Houriez

Claudine.

L'an mil huit cent cinquante-sept, le
trois juin, en la Mairie de Belleville,
Seine,

acte de mariage de Lucet Louis
Gabriel Joseph, peintre en décor,
demeurant rue des Lilas n° 20, né
à Arras, Pas-de-Calais, fils de Jean
Baptiste Lucet, et de Catherine
Cordier, son épouse, tous deux décédés;
veuf en premières noces de Marie
Madeleine Laviolle;

Et de Houriez Claudine, couturière
demeurant rue des Lilas n° 20, fille
de Adrien Charles Joseph Houriez, et
de Madeleine Berthe, son épouse, tous
deux décédés.

Le Membre de la Commission.

J. Drey

3030

DÉPOT
DES
REGISTRES DES PAROISSES.

—
ARCHEVÊCHÉ.
—

Entrée :
Boulevard des Invalides, 3.

PIÈCE A DÉPOSER

à l'appui de la demande

EN RECONSTITUTION D'UN ACTE.

NOTA. — Cet extrait doit être déposé au service de la reconstitution des Actes de l'État civil, au palais de la Bourse, et ne peut servir qu'à l'appui de la demande en rétablissement d'un acte.



RECONSTITUTION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE PARIS.

238
EXTRAIT DES REGISTRES des Actes de Mariage de la
Paroisse de Pelleville.
déposés au Secrétariat de l'Archevêché. 14540

L'an mil huit cent trente Sept,

le trois juin,

Louis Gabriel Joseph Lucet, peintre en décors,
me des lilas n° 20, fils majeur de Jean Baptiste Lucet
et de Catherine Cordier, son épouse, tous deux décédés,
veuf de Marie Madeleine Lacroix;

Et Claudine Bouriez, couturière, d'hab. des
lilas n° 20, fille majeure de Julien Charles Joseph Bouriez,
et de Madeleine Berthe, son épouse, tous deux décédés

ont, toutes autres formalités étant remplies, et sur la présentation
du certificat de l'officier de l'État civil, en date du _____

_____, reçu la bénédiction nuptiale en l'église _____ de

Pelleville.

Acte de Mariage que _____

Par l'acte de naissance de _____
Epoux _____

A _____ de l'Epoux sous le
n° 185411.

En ce qui concerne l'Epouse également
décédée, il n'y a rien aux notices de
_____.

_____ à titre de renseigne-
ment _____ 1872, sur la recons-

_____ des Extraits,

3030

DÉPOT
DES
REGISTRES DES PAROISSES.

—
ARCHEVÊCHÉ.
—

Entrée :
Boulevard des Invalides, 3.

—
PIÈCE A DÉPOSER

à l'appui de la demande

EN RECONSTITUTION D'UN ACTE.

NOTA. — Cet extrait doit être déposé au service de la reconstitution des Actes de l'Etat civil, au palais de la Bourse, et ne peut servir qu'à l'appui de la demande en rétablissement d'un acte.



RECONSTITUTION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE PARIS.

238
EXTRAIT DES REGISTRES des Actes de Mariage de la
Paroisse de Belleville.
14840
déposés au Secrétariat de l'Archevêché.

L'an mil huit cent trente Sept,
le trois juin,
Louis Gabriel Joseph Lucet, peintre en décors,
rue des lilas n° 30, fils majeur de Jean Baptiste Lucet
et de Catherine Cordier, son épouse, tous deux décédés,
veuf de Marie Madeleine Lacroix;
Et Claudine Bouriez, couturière, 25 rue des
lilas n° 10, fille majeure de Adrien Charles Joseph Bouriez,
et de Madeleine Berthe, son épouse, tous deux décédés
ont, toutes autres formalités étant remplies, et sur la présentation
du certificat de l'officier de l'Etat civil, en date du _____
_____, reçu la bénédiction nuptiale en l'église _____ de
Belleville.

Il est, en outre, énoncé dans l'acte de Mariage que _____

Pour extrait conforme délivré exclusivement à titre de renseigne-
ment, pour l'exécution de la loi du 12 février 1872, sur la recons-
titution des actes de l'Etat civil de Paris.

Paris, le 15 Mars 1876.

Le Préposé à la délivrance des Extraits,

E. Durand